



André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du Groupe de la
Gauche démocrate et républicaine
La Croix Blanche
Route de Dorat
63300 THIERS

Le 16 septembre 2020

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
Télédoc 151
75572 PARIS Cedex 12

Objet : Avenir de Air-France - HOP et de ses salariés
Nos références : JB1652

Monsieur le Ministre,

Je fais suite à ma question écrite du 26 mai 2020 sur l'avenir de la compagnie aérienne HOP, filiale du groupe Air France, et de ses salariés, restée sans réponse.

L'annonce par la direction d'Air France - HOP, le 12 août dernier, de son intention de supprimer 1 007 postes, soit près de la moitié de l'effectif total, ne traduit pas un plan de restructuration mais bien de démantèlement de l'entreprise, sans lien direct avec les difficultés liées à la crise sanitaire. Cette liquidation était en effet programmée en catimini, bien antérieurement à la crise sanitaire qui sert de prétexte.

Très concrètement, comment la compagnie pourrait-elle survivre avec seulement 29 avions contre 51 aujourd'hui ? Comment la filiale régionale d'Air France peut-elle imaginer continuer son activité, même amputée de trois lignes, avec 328 pilotes en moins, 286 hôtesses de l'air et stewards remerciés, un personnel de maintenance privé de 291 éléments et des services administratifs réduits de 117 agents ?

Avec la fermeture de douze des quatorze bases de personnels navigants (seules seraient conservées celles de Paris-Charles-de-Gaulle et Lyon), c'est en réalité une disparition à court ou moyen terme qui se profile, sans doute au profit de Transavia, la compagnie à bas coût du groupe. Mais à l'heure où la fréquentation permet à peine de remplir un Embraer 190 ou un Bombardier de 100 places, et où Air France préfère utiliser les avions plus petits de la compagnie HOP pour éviter de voler à perte, comment envisager que les avions de Transavia (189 sièges) se rempliraient davantage ?

Cette décision brutale a aussi très directement conduit à supprimer des liaisons essentielles pour les territoires. En effet, la suppression des lignes de courte destination a des conséquences directes, non seulement pour les personnels mais également pour les voyageurs en transit vers des vols longs courriers et sans alternative modale.

Pour le site de Clermont-Ferrand par exemple, la fin des liaisons HOP se traduit déjà par une perte de service. Quant à la compagnie ayant été choisie en grand renfort de publicité pour maintenir la liaison avec Orly, elle a supprimé dès la 1^{ère} semaine plusieurs rotations qu'elle s'était engagée à assurer.

.../...

De plus, le retrait de HOP met en péril le maintien du site de maintenance de ses appareils, désormais privé d'avions en rotation vers Clermont-Ferrand. Aucune garantie n'est réellement apportée quant à son maintien.

Or, le groupe Air France-KLM bénéficie :

- Du soutien du gouvernement français avec un prêt de 4 milliards d'euros, cautionné à hauteur de 90 % et remboursable sur quatre ans avec options d'extension.
- D'une avance de l'État de 3 milliards d'euros reconvertible en actions.
- De l'aide du gouvernement néerlandais à hauteur de 3,4 milliards d'euros.

Il est inacceptable que les salariés de HOP soient la variable d'ajustement du conditionnement du soutien financier de l'Etat à l'augmentation de la rentabilité du groupe. L'argent investi par l'Etat, donc par tous les contribuables, doit contribuer à la préservation de l'emploi et non servir à financer un plan de départ volontaire et de démantèlement de la filiale HOP.

A la suite de ces annonces, la direction d'Air France a indiqué vouloir accorder du temps aux échanges sur ses projets.

Aussi, une véritable discussion doit être conduite par les ministres concernés en partenariat avec les syndicats et les salariés, dans la volonté de trouver les meilleures solutions pour préserver l'emploi et les activités essentielles. L'urgence est de redéfinir les missions du groupe, avec une ambition de service public et de développement des territoires, en lien avec une évolution de la flotte répondant aux enjeux climatiques.

Certain de l'attention que vous portez à ce dossier, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE